

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 25 JUIN 2019

Présent : M. BOULORD ,

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BLANC, MM. ROBIN, REPELLIN, GALLIN, HUGOT, VITTONI, PINEAU

RAPPEL

P.V de l'A.G d'hiver 2018 du 24 novembre 2018 : Championnat U20

Article 9 - Composition

Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer les U20, U19, U18, **U17 (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer en catégorie supérieure).**

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 17 JUIN 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2019](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Juin 2019.

848046 O. RIVOIS FUTSAL

550477 FUTSAL PICASSO

520296 US ABBAYE (sous réserve d'encaissement)

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77